

les secteurs public et privé dans les sociétés industrielles modernes, il serait malvenu de déprécier le rôle que les gouvernements peuvent jouer en ouvrant la voie à l'expansion et à la diversification des relations économiques entre d'importantes entités commerciales, le Canada et les Communautés européennes dans le cas qui nous occupe. Les gouvernements peuvent être utiles à maints égards: ils peuvent aider à rapprocher les hommes d'affaires, ils peuvent les sensibiliser à leurs possibilités réciproques et favoriser les contacts individuels entre les entrepreneurs dont les intérêts sont complémentaires. Pour faire des affaires ensemble, il faut plus souvent qu'autrement avoir l'occasion de mieux se connaître. L'aide gouvernementale peut être ici décisive, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de petites ou de moyennes entreprises. La réglementation gouvernementale peut créer des obstacles à la libre circulation des biens et des capitaux; à l'inverse, la coopération gouvernementale peut supprimer ces obstacles. Les gouvernements peuvent en outre affecter des ressources au développement technologique et favoriser les entreprises coopératives entre sociétés séparées par des frontières internationales. Enfin, ils peuvent mettre à la disposition du secteur privé les ressources non négligeables dont ils disposent pour la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques des données d'information, dans le but de mettre au jour de nouvelles possibilités de coopération avantageuse dans la sphère industrielle. En bref, les gouvernements sont en quelque sorte les catalyseurs de l'expansion du commerce et des investissements à l'échelle internationale, même si les véritables agents de ce processus appartiennent au domaine privé. Voilà, en un mot, ce qu'il en est de l'accord-cadre entre le Canada et la CEE.

Pour parler franchement, je suis étonné que le Canada ait réservé un accueil plutôt froid à cette entente pleine de logique et de bon sens que nous avons conclue avec la Communauté. Il m'est difficile de comprendre le scepticisme qui se manifeste souvent à l'égard de la valeur foncière des mécanismes établis en vertu de l'accord-cadre. Il se peut que les attentes suscitées au moment de sa conclusion aient manqué de réalisme. Il se peut que les Canadiens aient été portés à croire que sa simple signature allait par quelque miracle donner un élan spectaculaire au commerce avec l'Europe. Il se peut aussi que la terminologie utilisée pour décrire cette entreprise conjointe ait contribué à faire naître un espoir aussi démesuré. Personnellement, je ne serais pas mécontent de voir des expressions comme "le lien contractuel" ou "la troisième voie" disparaître du vocabulaire dont se servent nos énoncés de politique pour préconiser des relations plus dynamiques et plus diversifiées avec la Communauté. La première expression, le "lien contractuel", peut être entendue comme un mécanisme préférentiel, ce qui n'est pas du tout le cas de l'accord-cadre. La seconde, la "troisième voie", peut laisser entendre que le Canada dispose d'un éventail de choix véritables parmi lesquels il peut piger à sa guise. À mon avis, il est tout à fait illusoire de penser un seul instant qu'un Canada souverain, dont la prospérité est si dépendante du commerce international, et qui a tout intérêt à ce que fonctionne sans heurts le système des échanges internationaux, puisse se permettre de négliger la moindre avenue susceptible de renforcer ses relations avec l'étranger. C'est d'autant plus vrai quand on considère qu'une de ces avenues vise justement le renforcement délibéré de ses liens avec un partenaire commercial aussi influent sur le plan économique que l'est actuellement la CEE.

La question fondamentale, par conséquent, n'a jamais été de savoir si la Communauté